



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Alerte sur la situation de M. Massimov et de plusieurs opposants au Kazakhstan

Question écrite n° 43940

#### Texte de la question

M. Hubert Julien-Laferrière attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation de l'ancien Premier ministre du Kazakhstan, Karim Massimov. Ce dernier, désormais prisonnier politique, est incarcéré depuis le 5 janvier 2022 pour le motif de haute trahison. Ces derniers jours, à la suite de violentes manifestations et émeutes à travers le Kazakhstan, le Président Tokaïev a ordonné l'arrestation de milliers de personnes dont plusieurs responsables politiques. C'est dans ce contexte que M. Karim Massimov, personnalité la plus emblématique, a été arrêté et placé dans un centre de détention. Depuis le début des manifestations, les autorités kazakhes utilisent la théorie du complot et la rhétorique de la menace terroriste internationale pour justifier des arrestations arbitraires et des conditions de détention indignes de nombreux opposants, dont Karim Massimov est la victime principale. Plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme ont par ailleurs dénoncé l'opacité totale et le caractère arbitraire de ces arrestations. Le Kazakhstan est un partenaire stratégique de la France avec lequel elle entretient des relations privilégiées en matières économique et de sécurité. Il est l'un des plus grands fournisseurs d'énergie de la France et il accueille nombre d'investisseurs français et européens. De plus, depuis l'arrivée du régime taliban au pouvoir en Afghanistan, le Kazakhstan s'est établi en tant que partenaire fiable pour assurer la stabilité et la paix dans la région d'Asie centrale. Au nom de l'État de droit comme des impératifs de sécurité internationale, il souhaite lui demander de quelle manière la France compte agir pour convaincre son partenaire kazakh de cesser l'instrumentalisation de la situation de crise et d'assurer un procès équitable à Karim Massimov et aux nombreux prisonniers politiques arrêtés arbitrairement.

#### Texte de la réponse

Des événements très violents ont frappé le Kazakhstan du 2 au 9 janvier. Au lendemain de ces événements ayant fait de nombreuses victimes, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'est entretenu avec le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères kazakhstanais, M. Moukhtar Tleuberdi, le 18 janvier dernier. Il a rappelé l'importance de faire toute la lumière sur les violences qui se sont produites. Il a également rappelé l'importance que la justice puisse faire son travail, conformément aux normes de l'État de droit, alors que plusieurs milliers de personnes ont été arrêtées pendant les troubles. Par ailleurs, notre ambassade au Kazakhstan a intensifié ses contacts avec les organisations de défense des droits de l'Homme. La représentante spéciale de l'Union européenne pour l'Asie centrale, Mme Terhi Hakala, avec laquelle nos équipes sont en contact régulier, s'est entretenue avec le président Tokaïev, le 7 février, pour délivrer ce même message. Le respect des droits de la défense est un pilier de l'État de droit et doit s'appliquer à tous. Le partenariat stratégique que la France a noué avec le Kazakhstan depuis 2010 nous permet d'avoir un dialogue régulier avec les autorités kazakhstanaïses, pour aborder tous les sujets en toute franchise.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Hubert Julien-Laferrière](#)

**Circonscription :** Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43940

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [1er février 2022](#), page 601

**Réponse publiée au JO le :** [29 mars 2022](#), page 2109